

PROCES-VERBAL de la séance de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 06 novembre 2015 à 17h00.

L'an deux mille quinze et le 06 Novembre, à 17 h 00, se sont réunis les membres correspondants et les adhérents du Centre de Gestion Agréé Agricole Vauclusien " AGRICOMTAT " en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, à PIOLENC au Domaine du Château de Beauchêne.

A l'entrée de la séance, une feuille de présence par collège électoral a été dressée et chaque membre présent l'a dûment signée. Le bureau de l'assemblée est ainsi constitué :

- La présidence est assurée par M. Marc DOUMAS.

- Monsieur Vincent COUPON agriculteur, et M Jean-Pierre SINICO, expert-comptable, membres du conseil, assurent la fonction de scrutateurs.

- Mme PERROT Agnès, assure la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie les personnalités présentes, et profite de l'instant pour présenter à l'assemblée la nouvelle représentante des finances publiques de Vaucluse, Madame Jeannine COZENOT, Inspectrice Divisionnaire.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés dans les deux catégories d'adhérents (art.11, alinéa 1 des statuts).

Il dépose ensuite les pièces et documents suivants :

- Un double des feuilles de convocation
- Un exemplaire des statuts
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Le rapport moral et d'activité du conseil d'administration
- Le rapport du censeur
- Le bilan et le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2014

Et rappelle le texte de l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité du conseil d'administration
2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration :
Rapport moral et financier sur l'exercice 2014.
3. Présentation des comptes arrêtés au 31/12/2014.
4. Lecture du rapport du censeur.
5. Texte des résolutions
 - Approbation des rapports moral et financier
 - Affectation du résultat et quitus aux administrateurs pour leur gestion et au Censeur pour son mandat.
 - Ratification de la cotisation 2015
6. Démission (voir lettres de candidatures déposées au secrétariat) et nomination de nouveaux administrateurs.
7. Renouvellement triennal des anciens administrateurs et du Censeur (Néant cette année, tous les mandats courant jusqu'au 31/12/2017).
8. Texte des résolutions à adopter.

9. Questions diverses.

- I. Cette séance constitue la trente quatrième assemblée générale d'AGRICOMTAT association déclarée régie par la loi du 1^{ER} Juillet 1901, depuis l'obtention de son agrément initial. Elle débute par un discours de bienvenue prononcé par le président, M. Marc DOUMAS, dans lequel il exprime sa satisfaction d'avoir à présider cette assemblée à PIOLENC au Château de Beauchêne; il se félicite aussi de la réussite de cette manifestation organisée dans cette superbe propriété viticole. Il précise que l'effectif du centre est encore en progression cette année, les départs consécutifs aux cessations d'activité ont été largement compensés par l'arrivée de nouveaux adhérents. Il rappelle aussi que la situation financière du centre est toujours très saine et que certains membres correspondants du centre continuent de voir leur clientèle agricole augmenter ce qui permet l'accroissement des effectifs du CGA.
- II. M. le Président donne ensuite lecture du rapport d'activité du conseil d'administration.
- Il indique que les administrateurs ou les membres du bureau se sont réunis 4 fois au cours de l'année 2014 et ont participé aux réunions d'information.
- III. Il rappelle que conformément aux statuts le renouvellement du conseil d'administration s'étant effectué au 1^{er} janvier 2015, le prochain renouvellement aura lieu au 1^{er} janvier 2018.
- IV. M. Marc DOUMAS laisse la parole à M. Bruno MALEFANT le trésorier pour qu'il procède à la lecture du rapport de gestion mentionnant les éléments suivants :
- Les Produits au titre de cet exercice s'élèvent à 278 517 €, dont produits d'exploitation 264 483 €.
- Ceux-ci se décomposent en cotisations adhérents au réel pour 232 743 €, cotisations membres correspondants pour 2 385 €, formation membres correspondants pour 35 495 €, reprise de provisions et transferts de charges pour 994 € et variation des cotisations constatées d'avance pour - 7134 €. €
- Les charges au titre de cet exercice s'élèvent à 270 877 € dont charges d'exploitations 269 338 €.
- Les achats et charges externes de l'exercice s'élèvent à la somme de 127 081 €.
 - Les impôts et taxes s'élèvent à 1 902 €.
 - Les salaires et traitements s'élèvent à 97 372 € et les charges sociales à 39 971 €.
 - Les dotations d'exploitation s'élèvent à 2 999 €.
- Compte tenu de ce qui précède, le Résultat d'exploitation ressort déficitaire à - 4 854 €.
- Après imputation du résultat financier, pour 11 870 €, du résultat exceptionnel de 1 500 € et de l'impôt sur les sociétés de 878 €, le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de + 7638 €.
- L'Actif du bilan s'élève à la somme de 398 037 €, dont 6 252 € en Actif immobilisé, 391 015 € en Actif circulant dont 770 € en charges constatées d'avance.
- Le Bilan Passif s'élève à la somme de 398 037 € et se décompose en capitaux propres pour 214 224 € et en dettes pour 183 813 € (dont produits constatés d'avance 116 604€).
- Il indique par ailleurs que le nombre d'adhérents ayant cotisé a légèrement augmenté et s'élève à 1091 en 2014 contre 1057 en 2013. Il progresse encore en 2015.
- V. Pour finir M. Bruno MALEFANT fait une présentation rapide des comptes sociaux et de l'évolution du centre qui ressort à la lecture des états financiers de l'exercice 2014.

Afin de compléter les débats le directeur Monsieur DONOSO intervient pour commenter les documents chiffrés annexes fournis aux membres présents et projetés à l'écran par vidéo-projection.

Ces données statistiques présentées soit sous forme de tableau ou soit sous forme de graphique ont permis au public de mieux appréhender l'évolution des différents modèles d'exploitations agricoles rencontrées au centre de gestion .

Le support fourni aux membres comprenait en complément des états comptables 2014, les renseignements suivants :

- La représentation graphique des effectifs d'AGRICOMTAT sur les cinq dernières années
- Tableau de la répartition des adhérents par formes juridiques et par départements
- Représentation graphique des effectifs par type de production
- Données chiffrées consolidées significatives des bilans 2014 comparées aux données 2013.

VI. Le censeur Madame Marie-Odile PANSIER représentante d'Alpilles Audit Associés, fait ensuite la lecture de son rapport à l'assemblée. Il indique que le rapport de gestion du conseil d'administration relate correctement l'activité du centre et que ce dernier respecte bien les conditions de fonctionnement prévues à l'article 10 des statuts. Elle certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AGRICOMTAT, à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

VII. M. Marc DOUMAS, procède ensuite à la lecture, puis au vote, des textes des résolutions, à savoir :

1 ère Résolution

«L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901(Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015), après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier sur l'exercice 2014 présenté par le conseil d'administration ainsi que celle du rapport du censeur, approuve ces rapports dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties, donne quitus aux administrateurs pour leur gestion et au censeur pour son mandat. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901(Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015) , approuve le contenu du rapport financier et décide d'affecter l'excédent, qui s'élève à + 7637 Euros, au compte "Report à Nouveau" pour porter ce dernier à la somme de 189 841 Euros. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901(Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015), ratifie la décision prise en conseil d'administration du 16 juin 2015 de fixer la cotisation 2015 à 257 € TTC et de fixer celle des membres correspondants à 55 € TTC. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4 ème Résolution

Renouvellement triennal des administrateurs et du censeur

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901(Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015). »

- Renouvelle en qualité d'administrateurs MM :
Néant conseil renouvelé le 01/01/2015.
- Renouvelle en qualité de censeur SAS Alpilles Audit & Associé, Commissaire aux comptes à Salon de Provence.
Mandat renouvelé en janvier 2015 pour 3 ans.

Leur fonction et leur mandat ont pris effet le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de trois exercices.

Proposition :

- Candidature au poste d'administrateur, Mademoiselle SAUREL Justine pour le collège Agriculteur.
- Démission d'un administrateur : Madame RIPPERT Joëlle pour le collège Agriculteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5 ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901(Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015). »

- Nouveaux membres pour le collège Expert-comptable.
- Néant

Nouveaux membres pour le collège Agriculteur.

- Approuve la nomination de Mademoiselle SAUREL Justine » **agricultrice** à SARRIANS (Vaucluse) 1536 Route de Ste Edwige.

Les fonctions et le mandat de ces derniers, prendront effet le 1^{er} janvier 2016, pour une durée de trois années expirant le 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président Marc DOUMAS provoque à l'issue de l'assemblée générale ordinaire une assemblée générale extraordinaire pour modifier certains articles des statuts de l'association.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre dernier n'ayant pas atteint le quorum exigé pour ce type de modification.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU **06 Novembre 2015**

À 17 heures 30

La composition du bureau de l'assemblée extraordinaire est identique à celle de l'assemblée générale ordinaire.

1 ère Résolution

Modification des statuts demandée par la Direction Régionale des Finances Publiques suite à l'audit de qualité du centre réalisé en novembre 2014 par Madame MARSIGNY Nelly inspectrice Divisionnaire expert.

« L'assemblée Générale extraordinaire d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901(Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015). »

Approuve les modifications statutaires suivantes:

- Article 3, Objet-services « paragraphe 1 et 4, modifications des termes devenus obsolètes»
- Article 9 « terme décès positionné en bas du paragraphe ».
- Articles 11- 12 « modifications des termes devenus obsolètes ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VIII. Monsieur le président remercie l'assemblée d'avoir été attentive et demande aux participants de poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Personne ne se manifestant, il reprend la parole pour remercier les intervenants, et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 18 heures.

Les débats de l'assemblée statutaire terminés les participants ont suivi une conférence débat animée par Maître Julien FORGET du cabinet TERRESA sur les évolutions qu'apporte la loi d'avenir du 13 Octobre 2014 à la réglementation du contrôle des structures agricoles et de la SAFER.

Une présentation Powerpoint et un support papier ont aidé à la compréhension de cette intervention très technique.

Vers 19h30 les propriétaires ont convié tous les participants à une dégustation de leurs meilleurs nectars et un buffet froid a été servi vers 20h.

Cette belle soirée s'est terminée par un spectacle humoristique intitulé « **CHRIS 120 kilos d'humour** » présenté par Christophe CUENIN.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

Le Président, Marc DOUMAS